





31
MARS | 20
16

 **De 8h30 à 10h30**
Début: 9h00
Durée: 1h30

 **Optimind Winter**
Acteur majeur de la gestion des risques en France avec ses 180 collaborateurs, Optimind Winter constitue l'interlocuteur de référence pour les organismes assureurs, banques et grandes entreprises qui souhaitent un partenaire métier de haut niveau les accompagnant dans leurs projets stratégiques de gestion des risques, conformité et juridique.

 **Auditorium Optimind Winter**
46 rue La Boétie
75008 PARIS
[Se repérer sur la carte](#)

 Le nombre de place étant limité, nous vous invitons à confirmer votre présence avant le 29 mars 2016


Pour vous inscrire :
pdj@optimindwinter.com
réf. 20160331

ou sur notre site internet
www.optimindwinter.com

[S'inscrire](#)

Le Règlement Européen en matière de protection des données à caractère personnel

Nouvelles attentes et enjeux associés

 S'ouvre une période intermédiaire de deux ans durant laquelle le responsable de traitement doit à la fois respecter les règles en vigueur et se mettre en conformité avec de nouvelles exigences européennes.

Pour répondre à ces enjeux et à l'occasion d'un petit déjeuner conférence, les experts d'Optimind Winter vous apporteront les clés pour mettre en place un dispositif pragmatique et efficace, conforme à la réglementation applicable et aux meilleures pratiques de place.

INTERVENANTS

Sanaa Nouiri, manager Risk Management
Christopher Gourdin, consultant Business Transformation
Benjamin Nahoumovitch, senior manager, responsable de l'offre Legal Management

 8h30 Accueil

9h00 **Le Règlement Européen impose un nouveau cadre sur la protection des données à caractère personnel**

- Qu'entend-on par « données à caractère personnel » ?
- Périmètre légal et réglementaire applicable
- Les acteurs concernés
- Les recommandations CNIL vs les exigences du Règlement Européen

9h15 **Nouvelles attentes et enjeux associés**

- Attentes et enjeux pour le Responsable de traitement
- Attentes et enjeux pour le CIL, futur DPO (Data Privacy Officer)
- Nouveaux droits des personnes concernées

9h35 **Dispositif de maîtrise du risque de non-conformité**

- Méthode de mise en conformité tout en capitalisant sur l'existant
- Les outils et la documentation mis à disposition du CIL
- Quelles actions engager dès maintenant ?

10h05 Questions / réponses